# CONTRAT INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

## LANNION-TREGOR COMMUNAUTE

2022-2025

**PRÉFECTURE DES CÔTES D'ARMOR**

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-BRIEUC**

**INSPECTION ACADÉMIQUE DES CÔTES D'ARMOR**

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**

**LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ**

**Sommaire**

I. Objectifs du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ..... 3

II. Déclinaison des axes prioritaires de travail du CISPD..... 4

III. Modalités de fonctionnement du CISPD ..... 11

Annexes ..... 15

# I. Objectifs du Contrat Intercommunal de Securite et de Prevention de la Delinquance

Les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (**CLSPD)** et Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance **(CISPD)** ont été créés par le décret du 17 juillet 2002 et renforcés par la loi du 5 mars 2007 qui les rendent obligatoires dans les communes de plus de 10 000 habitants (5000 habitants depuis la loi Sécurité globale du 25 mai 2021).

Les **missions de ces instances** sont de :

- Définir les priorités du territoire en matière de prévention de la délinquance à partir d'un diagnostic partagé,
- Favoriser la mise en réseau de l'ensemble des acteurs,
- Concevoir et coordonner le programme d'actions du territoire,
- Evaluer les actions menées.

Sur le **territoire de Lannion-Trégor Communauté**, les politiques contractuelles de prévention et de sécurité articulant les communes et l'Etat existent depuis 1992. En **2005**, la compétence a été transférée à la Communauté d'Agglomération, induisant la mise en place d'un CISPD.

Un **premier Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** a été signé le 13 février 2013 pour la période **2013-2015**, se référant à la Stratégie Nationale 2013-2017. Il a été prolongé par avenant pour les années 2016 et 2017.

Suite à la publication d'une nouvelle Stratégie Nationale 2020-2024, un **diagnostic du CISPD de Lannion-Trégor Communauté** a été conduit fin 2021 et début 2022. Ce diagnostic de territoire constitue le document de référence pour la définition de ce nouveau Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Ce **Contrat couvrira la période 2022 à 2025**, avec la perspective d'une nouvelle stratégie nationale à partir de 2025 pour la mise en œuvre d'un nouveau contrat.

L'objectif du Contrat de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est de :

- **définir les axes prioritaires de travail du CISPD de Lannion-Trégor Communauté** pour les prochaines années, au regard des constats établis dans le diagnostic et des priorités de la stratégie nationale
- **organiser les modalités de fonctionnement du CISPD** afin de mettre en œuvre ces axes de travail

Ainsi, **la signature de contrat engage l'ensemble des signataires** à mettre en œuvre conjointement toutes les mesures possibles afin de remplir les objectifs de travail définis dans le présent contrat, dans le respect des moyens et modalités de fonctionnement convenues.

Les signataires se réservent le droit de procéder à des modifications des priorités identifiées en cas de besoin, par voie d'avenant.

# II. DECLINAISON DES AXES PRIORITAIRES DE TRAVAIL DU CISPD

La déclinaison des axes prioritaires de travail du CISPD suit celle de la stratégie nationale, et se réfère aux recommandations émises dans le diagnostic de territoire sur chacun de ces 4 axes :

- Axe 1 : *Les jeunes, agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention*
- Axe 2 : *Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger*
- Axe 3 : *La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance*

L'axe 4 – *Le territoire, vers une nouvelle gouvernance rénovée et efficace*, sera traité dans le chapitre III du Contrat Local relatif aux modalités de fonctionnement du CISPD.

## ▪ AXE 1 - LES JEUNES : AGIR PLUS TOT ET ALLER PLUS LOIN DANS LA PREVENTION

Il s'agit de l'axe le plus dense et fourni de la stratégie nationale. La nouveauté de cet axe par rapport à la précédente stratégie est l'accent mis sur la prévention de la délinquance chez les moins de 12 ans, afin d'agir au plus tôt.

Les priorités des actions à mettre en œuvre doivent permettre de travailler à :

- **L'identification des jeunes** exposés à la délinquance et des nouvelles formes de délinquance ;
- **La sensibilisation et l'éducation** auprès des jeunes : prévention primaire qui vise un public large en amont de fragilités repérées ;
- **Le renforcement de la prise en charge** des jeunes en mobilisant de nouveaux outils, en lien avec les partenaires de l'éducation, de la santé et de l'insertion : prévention secondaire (vise à prévenir la dégradation de fragilités repérées) et tertiaire (vise à prévenir la récidive et à favoriser la réinsertion).

Au regard de cet axe, **les conclusions du diagnostic territorial de Lannion-Trégor Communauté** conduisent à définir les priorités suivantes sur le territoire :

- **Augmenter les capacités de repérage et d'accompagnement** des jeunes fragiles, en particulier dans les zones du territoire moins dotées en services d'action éducative et sociale, dans une dynamique d'aller vers ;
- **Renforcer la coordination des actions de prévention** primaire à l'échelle du territoire ;
- **Appuyer le développement de réponses** aux besoins non couverts, notamment en hébergement et en santé mentale, des personnes exposées à la délinquance et à la récidive.

**Les thèmes primordiaux de prévention identifiés sont les suivants :**

- Les compétences psycho-sociales, dès le plus jeune âge ;
- L'usage des écrans, d'internet et des réseaux sociaux ;
- L'égalité femmes-hommes, les relations amoureuses, le consentement ;
- Les addictions ;
- La lutte contre toutes les formes de violence et de harcèlement.

## A. Augmenter les capacités de repérage et d'accompagnement des jeunes fragiles

- ✓ **Orientation 1- Encourager le déploiement de la prévention spécialisée** à l'échelle de l'agglomération et particulièrement dans les pôles fragilisés (Tréguier, Plestin, Plouaret). Ce travail est à mener en articulation étroite avec le Département des Côtes d'Armor, la prévention spécialisée entrant dans le champ de la protection de l'enfance.

- ✓ **Orientation 2 – Poursuivre le développement des démarches de proximité et d'aller vers** sur les territoires, par le soutien aux acteurs éducatifs, sociaux et de santé du territoire.

- ✓ **Orientation 3 – Déployer les formations Premiers Secours en Santé Mentale** auprès des acteurs jeunesse, en lien avec le Contrat Local de Santé.

- ✓ **Orientation 4 – Essaimer les dispositifs de soutien par les pairs**, entre jeunes. A titre d'exemple, depuis 2017, le Collège-Lycée St Joseph-Bossuet de Lannion met en place un « Réseau santé » avec l'association Addictions France. Des élèves sont formés à repérer et à écouter leurs pairs en difficulté, et à alerter les adultes en cas de situation complexe.

- ✓ **Orientation 5 – Renforcer les** actions **de soutien à la parentalité,** développés par les acteurs enfance-jeunesse du territoire.

## B. Renforcer la coordination des actions de prévention primaire à l'échelle du territoire

- ✓ **Orientation 6 – Faciliter une communication régulière et thématique** vers les acteurs éducatifs locaux. Cette communication permettra notamment de :
  - Faire connaître les structures ressources du territoires
  - Instaurer des espaces d'échange et de partage d'expériences entre les acteurs de prévention
  - Proposer un appui méthodologique pour le montage d'actions

- ✓ **Orientation 7 –** Encourager les projets menés de manière partenariale entre plusieurs établissements/structures, à l'échelle du territoire LTC ou des pôles sur des périodes clés-(entrée en cycle 3, en 6è, en 2nde). L'échelle des pôles est particulièrement pertinente pour travailler avec les établissements primaires.

## C. Appuyer le développement de réponses aux besoins des personnes exposées à la délinquance et à la récidive

- ✓ **Orientation 8 -** Poursuivre les projets d'inclusion des jeunes qui ont fait leur preuve : chantiers éducatifs, actions avec les jeunes en errance, stages de responsabilisation, accès aux soins

- ✓ **Orientation 9 - Développer l'accueil de mesures de réparation et de TIG** sur le territoire par de nouveaux acteurs en réponse aux besoins de la PJJ et du SPIP : secteur associatif, horaires atypiques, possibilité de passerelles vers l'Insertion par l'Activité Economique, etc.

- ✓ **Orientation 10 - Augmenter le recours au Rappel à l'Ordre** par des conventions entre les communes et le parquet. Le Rappel à l'Ordre permet au Maire, Officier de police judiciaire, de convoquer en mairie, après consultation du parquet, les auteurs d'incivilité, d'infractions aux arrêtés de police du Maire et d'infractions à la sécurité routière. Il permet une réponse institutionnelle simple et rapide et une alternative à la verbalisation de l'auteur de troubles mineurs à l'ordre public

- ✓ **Orientation 11 - Participer au dialogue** à l'échelle intercommunale et départementale sur les **besoins spécifiques en hébergement** des personnes exposées à la délinquance et à la récidive (jeunes accompagnés par la PJJ, auteurs de violence intra-familiale, personnes SDF…)

- ✓ **Orientation 12 - Renforcer les moyens d'accompagnement en santé mentale** des personnes exposées à la délinquance et à la récidive, en lien avec le Contrat Local de Santé.

## AXE 2 - ALLER VERS LES PERSONNES VULNERABLES POUR MIEUX LES PROTEGER

L'axe 2 de la stratégie nationale vise à **repérer et protéger les personnes vulnérables le plus en amont possible** et à adapter les interventions des acteurs pour mieux recevoir les victimes: personnes âgées, personnes en situation de handicap, femmes victimes de violence, mineurs. Comme pour le premier axe, le réseau de partenaires présents sur le territoire est très important. Il a été renforcé en 2019 par le déploiement de l'ISCG (Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie).

Sur le territoire, les personnes identifiées comme vulnérables par les acteurs sont principalement:

- **Les femmes et les enfants victimes de violences intrafamiliales**
- **Les personnes âgées isolées, les personnes porteuses de handicap**, qui peuvent être victimes de maltraitance ou d'escroquerie.

Au regard de cet axe, **les conclusions du diagnostic territorial de Lannion-Trégor Communauté** conduisent à définir les priorités suivantes sur le territoire :

- **Travailler le repérage** des situations de victimes peu ou mal connues ;
- Continuer à **renforcer les liens partenariaux** sur l'ensemble du territoire ;
- Poursuivre les **efforts de sensibilisation et de formation** du public, des élus et des professionnels ;
- Accompagner les **réponses aux besoins des victimes** peu ou mal couverts, notamment en termes d'hébergement de secours et d'accompagnement en santé mentale.

## A. Travailler le repérage des situations de victimes peu ou mal connues

- ✓ **Orientation 1 – Identifier et qualifier les phénomènes de maltraitance** des personnes âgées ou porteuses de handicap en se rapprochant notamment de l'association ALMA 22

- ✓ **Orientation 2 – Poursuivre le soutien aux dispositifs d'aller vers et les permanences délocalisées** des structures d'aide et de soutien aux victimes dans les territoires les moins pourvus, via les Espaces France Services notamment

- ✓ **Orientation 3 –** Travailler la sensibilisation et le repérage des violences dans les **couples de jeunes,** avec les acteurs jeunesse du territoire notamment

## B. Continuer à renforcer les liens partenariaux sur l'ensemble du territoire

- ✓ **Orientation 4 –** Favoriser le **travail en réseau et le partenariat** entre les acteurs de lutte contre les VIF **à l'échelle du territoire de l'agglomération**

- ✓ **Orientation 5 –** Etudier la possibilité de signer un **Plan de lutte contre les violences faites aux femmes** dans le cadre du plan départemental

- ✓ **Orientation 6 – Conforter et soutenir la mission d'ISCG** (Intervenante sociale en Commissariat et Gendaremerie)

## C. Poursuivre les efforts de sensibilisation et de formation du public, des élus et des professionnels

- ✓ **Orientation 7 – Poursuivre et développer les** actions **de formation et de sensibilisation** élus, professionnels et grand public sur l'ensemble du territoire sur les publics identifiés ci-dessous (femmes et enfants victimes de violence intrafamiliale, personnes âgées et personnes porteuses de handicap).

## D. Accompagner les réponses aux besoins des victimes peu ou mal couverts

- ✓ **Orientation 8 – Contribuer à renforcer les capacités d'accompagnement psychologique** des victimes, notamment des enfants.

- ✓ **Orientation 9 – Etudier le besoin d'offre d'hébergement pour victimes** avec un accompagnement social et psychologique adapté, de nombreuses communes du territoire étant demandeuses de créer ce type d'hébergement.

## AXE 3 – LA POPULATION, NOUVEL ACTEUR DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

C'est une des nouveautés de la stratégie nationale : il s'agit **d'associer la population à la production de tranquillité publique, par des outils de participation citoyenne** tels que la médiation, les marches exploratoires dans les quartiers, etc. La **société civile** doit également être sollicitée pour faciliter l'insertion des jeunes: monde sportif, entrepreneuriat engagé, notamment.

Au regard de cet axe, **les conclusions du diagnostic territorial de Lannion-Trégor Communauté** conduisent à définir les priorités suivantes sur le territoire :

- **Développer et renforcer les actions** permettant d'associer la population à la prévention de la délinquance et de participer à la vie locale par des formations et des retours d'expériences locaux et nationaux ;
- **Soutenir les acteurs locaux** qui souhaiteraient initier ou renforcer ce type de démarches, et favoriser la coordination des initiatives

## A. Développer et renforcer les actions permettant d'associer la population à la prévention de la délinquance

- ✓ **Orientation 1 - Poursuivre les actions de prévention en soirées festives :** dispositif Malle de prévention, maraudes et veilles nocturnes, en favorisant l'implication des jeunes en tant que médiateurs pairs.

- ✓ **Orientation 2 - Renforcer le travail de partenariat avec la Police et la Gendarmerie** sur les dimensions de prévention et de liens aux habitants, ainsi que les actions de sensibilisation des élus face à l'agressivité avec la Police et la Gendarmerie

## B. Soutenir les acteurs locaux pour développer ce type de démarche

- ✓ **Orientation 3 – Encourager la mise en œuvre de diagnostics participatifs et les marches exploratoires** sur le territoire: avec les jeunes, avec les femmes, etc. Cela suppose de faire connaître la méthodologie d'action auprès des acteurs locaux, et nécessite une bonne coordination avec les services techniques communaux et intercommunaux pour apporter des réponses concrètes aux problèmes soulevés, sous peine de créer de la frustration pour les participants.

- ✓ **Orientation 4 – Valoriser et faire connaître auprès des acteurs locaux les dispositifs de médiation existants sur le territoire** (médiatrice adulte-relai dans les quartiers prioritaires de Lannion, médiateur bénévole à Trébeurden, veilleurs municipaux de la Mission Locale). Accompagner les acteurs qui souhaitent s'inspirer de ces dispositifs pour initier à leur tour ce type de démarches.

# III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CISPD

Afin de mettre en œuvre les axes de travail définis plus haut, il convient à présent de préciser les modalités de fonctionnement du CISPD : gouvernance et moyens. Ce chapitre correspond à l'axe 4 de la stratégie nationale : le territoire, vers une gouvernance efficace et rénovée.

Selon la stratégie nationale, chaque territoire doit adopter une stratégie cohérente avec ses réalités, coordonnée efficacement par les acteurs du territoire dans une gouvernance redéfinie : pilotage par le préfet de département, articulation du rôle du maire et du président d'intercommunalité, soutien de l'échelle nationale à la mise en œuvre de la stratégie de prévention de la délinquance.

Au vu des constats et pistes de travail évoqués dans le diagnostic de territoire, on peut souligner les besoins suivants pour le CISPD de Lannion-Trégor Communauté:

- **Renforcer la coordination et le pilotage du CISPD** en apportant des compléments au schéma de gouvernance ;
- **Maintenir et développer le lien** avec les instances de l'échelon départemental ;
- **Ajuster l'organisation financière du CISPD** afin de permettre le déploiement des objectifs du Contrat local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

## A. Renforcer la coordination et le pilotage du CISPD en apportant des compléments au schéma de gouvernance

Le schéma de gouvernance du CISPD est renforcé et complété de la façon suivante :

- ✓ **Maintien de l'Assemblée plénière**, qui réunit une fois par an l'ensemble des acteurs du CISPD afin de partager le bilan de l'année écoulée et les perspectives de l'année à venir. Elle permet également la présentation de projets ou de dispositifs mis en place par les acteurs du territoire.

- ✓ **Instauration d'un comité de pilotage du CISPD** afin de suivre l'application des mesures de ce contrat et le fonctionnement des différentes instances.

- ✓ **Transformation des cellules de citoyenneté en groupes locaux de prévention de la délinquance**, qui se réunissent une fois par an et par pôle, avec les objectifs suivants:
    - Partager l'analyse de la situation de la délinquance sur le territoire ;
    - Valoriser les actions de prévention mises en place sur le territoire ;
    - Dessiner des pistes de travail prioritaires pour le territoire.

**Les groupes de travail seront renforcés afin de** :

- Nourrir les acteurs et les relations partenariales à l'échelle de l'agglomération, avec une dimension de formation et de projets ponctuels communs ;
- Mener des actions transversales, en particulier sur la prévention jeunesse. A cette fin, un nouveau groupe « Et toi ? Ça va ? » sur la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans est créé.

## SCHEMA D'ORGANISATION DU CISPD DE LANNION TREGOR COMMUNAUTE

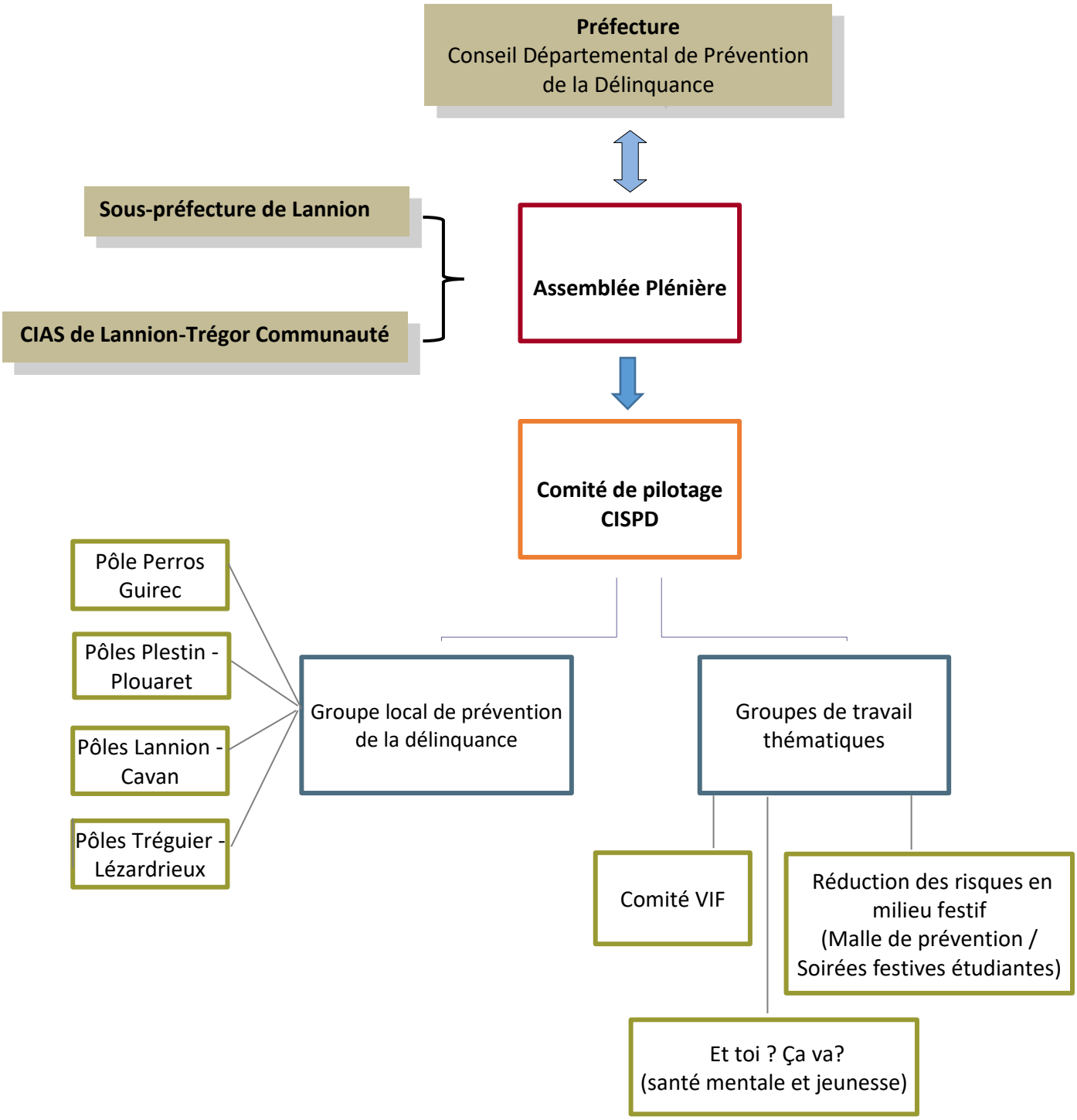

### B. Maintenir et développer le lien avec les instances de l'échelon départemental

Il est necessaire de s'inscrire dans les **schémas départementaux** (CDPD, PDPD) et renforcer le dialogue à l'échelle départementale, concernant notamment la prévention spécialisée, l'aide aux victimes, les questions d'hébergement pour les victimes et les auteurs d'acte de délinquance (cf Axes 1 et 2).

### C. Ajuster l'organisation financière du CISPD afin de permettre le déploiement des objectifs du Contrat local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

La stratégie nationale appelle à rationaliser le soutien financier entre les différents échelons : coordonner les dispositifs de soutien financier au sein d'un comité des financeurs départemental, élaborer des conventions partenariales pluriannuelles afin de sécuriser l'engagement des partenaires, notamment associatifs.

Les moyens dévolus au CISPD de LTC sont les suivants :

- Appel à Projets annuel pour financer des projets de prévention de la délinquance portés par les acteurs du territoire, pour une enveloppe de 82 000 € en 2022
- Enveloppe de 10 000 € en 2022 pour le financement de projets coordonnés par le CIAS (ex : évènement du 25 novembre, malle de prévention…)
- Financement tripartite (Etat / Département / LTC), 58 000 euros en 2019, du poste d'ISCG (Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie) pour la période 2019-2022, reconduit pour la période 2023-2026.
- Une mission de coordination et d'animation du CISPD au sein de la Direction Santé et Cohésion sociale du CIAS.

✓ **Orientation 1 – Renforcer l'impact de l'Appel à Projets CISPD**

- Soutenir exclusivement **les projets cohérents avec la Stratégie nationale** de prévention de la délinquance 2020-2024
- Veiller à la **dimension intercommunale** des projets déposés et privilégier les **projets partenariaux**
- Renforcer la **diffusion de l'AAP**, notamment auprès des établissements scolaires et supérieurs.

✓ **Orientation 2 - Ajuster les moyens** dévolus à la coordination du CISPD afin de mettre en oeuvre les actions prises dans le futur Contrat local de sécurité.

# ANNEXES

Annexe 1 – Composition du Comité de pilotage du CISPD

Annexe 2 – Calendrier des Instances du CISPD

## ANNEXE 1 – COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DU CISPD

- **Représentants des signataires du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance:**

  - Préfet des Côtes d'Armor

  - Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor

  - Procureur de la République du TGI de Saint-Brieuc

  - Président du TGI de Saint-Brieuc

  - Directeur Académique des Côtes d'Armor, Inspection Académique

  - Président de Lannion-Trégor Communauté

- **Elus du territoire, représentants des 4 groupes locaux de prévention de la délinquance, et comptant au moins un établissement secondaire sur leur commune :**

  - Maire de Lannion

  - Maire de Perros-Guirec

  - Maire de Plestin-les-Grèves

  - Maire de Pleumeur-Bodou

  - Maire de Plouaret

  - Maire de Tréguier

- **Représentants des forces de l'ordre:**

  - Commandant de Police de Lannion

  - Commandant de Gendarmerie de Lannion

- **Services de Lannion Trégor Communauté:**

  - Centre Intercommunal d'Action Sociale

- **Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie**
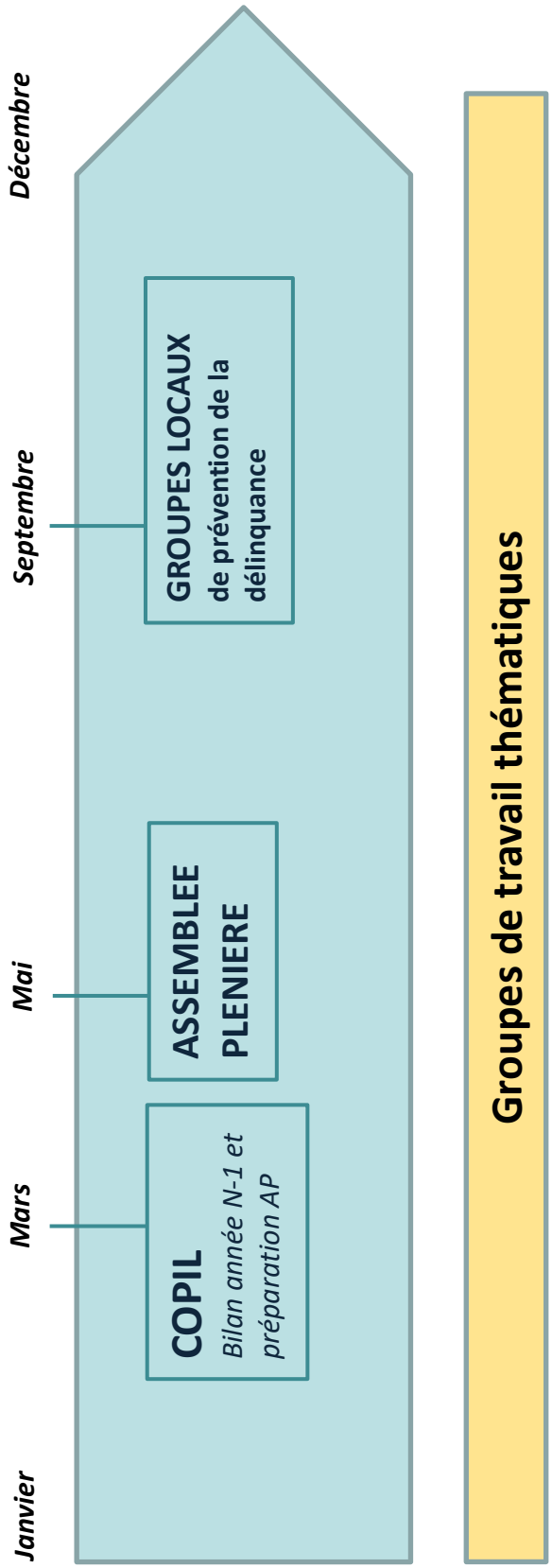
## ANNEXE 2 – CALENDRIER DES INSTANCES DU CISPD